

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2023

FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » AU CŒUR DES TERRITOIRES - (N° 1359)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 769

présenté par
M. Marchive

ARTICLE 4

À l'alinéa 22, substituer aux mots :

« qu'elle est mutualisée »,

les mots :

« que cette consommation ou cette artificialisation sont mutualisées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.